



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

limitations de vitesse

Question écrite n° 84611

Texte de la question

M. Fabrice Verdier appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la signalisation des limitations de vitesse sur le réseau routier national. Actuellement, les limitations de vitesse, régies par le code de la circulation, sont indiquées par des panneaux installés à intervalles réguliers sur nos routes. Au fil du temps et des évolutions réglementaires, les vitesses évoluent sur différentes sections routières en fonction de l'accidentologie et des prescriptions du ministère de l'intérieur. Visuellement, si la signalisation est élaborée selon des règles précises, le plus souvent respectées, pour certains usagers, les changements de limitation ne sont pas toujours évidents. Sur certaines portions de route, au gré des évolutions, le doute peut s'installer quant à la limitation en vigueur. Des modes de signalisation alternatifs, plus « visibles » sont régulièrement évoqués par les usagers et associations d'usagers des infrastructures routières. Un en particulier mériterait peut-être une attention singulière : la signalisation par les couleurs. Le principe consisterait à colorer les marquages de lignes sur les routes en fonction de la vitesse. Une couleur correspondant à une vitesse avec des zones de couleur différentes pour marquer une transition entre deux portions à la limitation différente. Ce mode de signalisation, mis en place progressivement au fur et à mesure de l'entretien des routes rendrait plus visible et d'une certaine manière impérative la limitation. Aussi, il demande si peuvent être envisagées en matière de signalisation routière des évolutions de cet ordre qui contribuent à améliorer le respect du code de la route.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Verdier](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84611

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5149

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)